

Numéro 267

Bi-mensuel — Mardi 13 mai 2008



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Pluriel (les)

Bulletin de la Section départementale du Calvados du SNUipp

206, rue Saint-Jean — B.P. 53025 — CAEN CEDEX 2

Téléphone : 02 31 72 29 25 — Télécopie : 02 31 34 54 01

E-mail : snu14@snuipp.fr — Site : <http://14.snuipp.fr>

Directrice de la publication : Cécile ANDRE-RIBES

Prix du numéro : 5 € — Numéro C.P.P.A.P. : 0 710 S 07447 — IMPRIME PAR NOS SOINS

Fini le samedi matin... Et maintenant ?

Intervenir et construire ensemble Assemblées générales SNUipp Lundi 26 mai

Comment s'organisera dans les écoles la nouvelle semaine scolaire ? Avec l'officialisation du décret actant la suppression du samedi matin et le passage pour les élèves -qui ne sont pas en difficultés-, de 26 heures à 24 heures de cours hebdomadaire, c'est la mise en place concrète pour les équipes enseignantes qui se profile... Avec de nombreuses questions : le nombre de jours travaillés (4 jours ? 9 demi-journées avec le mercredi matin ?) les 60 heures annuelles destinées aux enfants en difficulté (quels enfants concerneront-elles? quand les placer dans le calendrier de la semaine ? après la journée de classe ? le mercredi matin ?)

Le SNUipp a obtenu que les conseils des maîtres puissent décider de l'organisation. Pourtant, L'IA et ses IEN auront pour volonté d'harmoniser dans leur circonscription.... Et on sait déjà que devront être pris en compte des paramètres extérieurs comme le péri-scolaire, les transports, la disponibilité des locaux...

Après consultation de la profession, le SNUipp a décidé de ne pas signer le relevé de conclusion proposé par le ministère qui déclinait la ventilation des deux heures libérées par la suppression du samedi matin. Si Xavier Darcos affiche que les heures dégagées sont une réponse pour prendre en charge la difficulté scolaire, le SNUipp estime, pour sa part, qu'il ne peut être la réponse efficace à la diversité des situations que rencontrent les enseignants au quotidien.

Pour autant, le dossier ne se clôt pas avec la parution des textes officiels. Au contraire, tout commence aujourd'hui. Le SNUipp ne souhaite pas laisser les équipes se voir imposer des organisations peu compatibles avec le rythme d'apprentissage des enfants et les conditions de travail des enseignants.

Le SNUipp a rencontré l'inspecteur d'académie, celui-ci, évidemment, à quelques idées derrière la tête pour l'organisation du temps de service des enseignants et des élèves l'an prochain, on s'en doute...avec une volonté affichée d'une harmonisation du calendrier sur tout le département.

Ce bulletin a pour but de continuer à vous informer précisément sur les enjeux de cette nouvelle organisation, avec une triple ambition qui se joue dès maintenant : imposer le choix des enseignants dans l'organisation de la semaine, permettre aux enseignants d'obtenir sur les 60 heures un maximum de temps consacré à l'organisation et à la préparation comme le laisse timidement entrevoir le texte, vous aider à identifier vos besoins en termes d'accompagnement et de formation. Participer massivement aux AG du 26 mai, c'est intervenir et construire ensemble.

Dispensé de timbrage **Caen CTC**

Céline CHATELIER

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DEPOSE LE

14/05/2008

**Suppression
samedi matin
ASSEMBLEES GENERALES
SNUipp
lundi 26 mai**

Sommaire

p2 : organisation samedi matin. p3 : Assemblées générales. p4 : Déclaration CSE et municipalités.

Retour sur une démarche syndicale

Depuis la décision unilatérale du ministre de supprimer deux heures d'enseignement pour les élèves, le SNUipp a eu la volonté de peser dans les discussions qui ont eu lieu lors de 8 séances de novembre à janvier (compte-rendu des séances consultables sur le site du SNUipp <http://14.snuipp.fr>).

Il a porté ses demandes en terme de temps de concertation et de prise en charge de la difficulté scolaire avec des aides spécialisées et un autre fonctionnement pour l'école : plus de maître que de classes, temps pour le travail en équipe, pour la formation...Le texte final porte la marque des interventions et de certaines revendications du SNUipp. En janvier, une enquête nationale organisée par le SNUipp a sondé les avis des enseignants sur les possibilités de ventilation des 72 heures, enquête dont les conclusions ont été support des interventions du SNUipp lors des rencontres avec le ministre de l'Education. Plus de 20 000 collègues ont répondu. En février, le SE Unsa et le Sgen-cfdt décidaient de signer le relevé de conclusion.

Pour sa part, le SNUipp lançait une consultation sur les termes du texte ministériel avant de se prononcer. En trois semaines pendant la période des vacances de février, plus de 10 000 enseignants ont répondu, **78,2 % souhaitant que le syndicat ne signe pas le document**. Le SNUipp n'a donc pas signé le relevé de conclusion.

Le CSE (Conseil supérieur de l'Education), organe consultatif, s'est également prononcé majoritairement contre le texte, le Sgen votant pour, le SE s'abstenant.

Participer aux AG c'est anticiper et prendre les choses en main, c'est continuer de revendiquer d'autres choix pour l'école.



Organisation de la semaine à la rentrée :

Que savons-nous pour l'instant ?

La circulaire de rentrée n'est toujours pas prête, et pour cause ! Le décret n'est pas encore paru !

Que savons-nous pour l'instant ?

- Il n'y aura plus d'école le samedi matin.
- Les élèves auront tous 24 heures de classe, les élèves en difficulté auront 26 heures de classe.
- Les enseignants ont 27 heures d'obligation de service hebdomadaire dont 24 heures en classe et 3 heures sur 36 semaines soit 108 heures annuelles.

ATTENTION ! Ces 108 heures sont annualisées et se répartiraient ainsi :

- 6 heures pour les conseils d'école (comme actuellement)
- 18 heures d'animations pédagogiques et de formation continue (soit + 6 heures)
- 24 heures de travail en équipe et de relation avec les parents
- 60 heures pour l'aide aux élèves en difficultés (30 semaines sur 36)

La suppression du samedi matin, c'est faire « moins d'école » pour faire quelques heures d'aide à certains élèves alors que ce que défendent les enseignants dans leur grande majorité c'est de faire « mieux d'école » pour tous les élèves.

Audience du SNUipp avec l'Inspecteur d'académie

SNUipp : « Qu'y a-t-il derrière les « 60 Heures d'aide personnalisée » ?

IA : « Ces 60 heures ne concernent pas les élèves en grande difficulté, mais les élèves qu'un soutien en petit groupe peut aider à progresser. Il ne faut pas forcément comprendre que tel ou tel élève bénéficiera de 60 heures dans l'année. Ce n'est pas « tout ou rien » : l'aide personnalisée doit être ponctuelle et les élèves pouvant y prétendre ne sont pas forcément les mêmes tout au long de l'année.

Ces 60 heures peuvent être envisagées sous forme de « contrats courts » de 1, 2 ou 3 mercredis ou ou midis ou fin d'après-midi selon l'organisation retenue, sur une compétence particulière. Les enseignants bénéficieront dans l'organisation d'une relative liberté. Ces 60 heures correspondent à l'organisation et au fonctionnement de l'aide personnalisée : le temps de préparation (sans élèves) est donc inclus dans ces 60 heures.

SNUipp : « Quel rôle pour les enseignants de maternelle, de RASED, de CLIS, les remplaçants ? »

IA : « L'aide personnalisée ne doit pas être conçue comme un dispositif où chacun reprend forcément les élèves de sa classe après la classe.

A ce titre, l'ensemble des personnels doit y participer et l'organisation de l'équipe doit le permettre. Les enseignants de RASED et de CLIS y ont toute leur place, à la fois comme personnes ressources et comme intervenants. Des pratiques innovantes, l'observation, la co-intervention... sont à privilégier dans ce contexte.

Ces 60 heures pourront servir à anticiper une prise en charge RASED. L'enseignant de RASED pourra aussi être acteur, aux côtés des enseignants d'un approfondissement des difficultés de l'élève. Les réunions de synthèse peuvent aussi se dérouler sur ce temps. Quand aux remplaçants, il est envisagé qu'ils rejoignent leur école de rattachement.

Quid de la répartition des « 108 heures » par les conseils des maîtres ?

L'IA et ses IEN veulent décider. Ne les laissons pas faire.

Participez aux assemblées générales pour évoquer tous ces points.



Pour être informé-e en continu

de l'actualité syndicale
de l'actualité de la profession

Abonnez-vous à la
liste de diffusion du SNUipp 14
(deux à trois lettres par mois)

<http://14.snuipp.fr>

Beaucoup de questions...

Peu de réponses.

Intervenir et construire ensemble

Participez aux Assemblées générales SNUipp

L'égalité entre les écoles ?

Les écoles ne sont pas toutes égales devant ce dispositif, conséquence d'une géographie scolaire loin d'être uniforme. En ZEP, notamment, les équipes risquent d'être davantage mobilisées par les aides directes, plus d'élèves devant être concernés. Paradoxe. De fait, les enseignants devraient bénéficier de moins de temps pour la préparation alors que leur charge de travail risque d'être importante. En zone rurale ou périurbaine, l'organisation des heures directes de soutien devra tenir compte des transports scolaires qui doit véhiculer tous les enfants en même temps. Ce paramètre

risque de limiter le choix des équipes au mercredi matin ou lors de la pause méridienne ce qui dans ce dernier cas, rallonge la journée de travail des élèves.

Pour rappel, le relevé de conclusion précise que « la mise en place du dispositif d'aide peut amener à rechercher un fonctionnement sur 9 demi-journées excluant le samedi matin ».

Et les RASED ?

Leurs missions sont-elles à terme menacées dans les écoles primaires ? On connaît en cette période de rigueur budgétaire la tentation de récupérer des postes notamment hors classe et de renvoyer le traitement de la difficulté scolaire aux seuls enseignants des classes après l'école, comme le suggère ce dispositif ou les stages de remise à niveau. Les équipes ont pour autant besoin de leurs apports, de leur expertise sur des difficultés scolaires de natures très diverses et réclamant des réponses spécialisées.



Aide personnalisée : quels élèves ?

Les élèves qui devraient bénéficier des heures d'aide personnalisée « dans la limite de deux heures par semaine » selon le texte et ce, « après la classe pour tous », seront signalés par le conseil des maîtres. Cette aide prendra la forme d'un PPRE et sera assurée et préparée par les maîtres des classes. Le texte précise : « le maître effectue le repérage, le conseil des maîtres prend la décision et organise, l'IEEN valide et assure la régulation au niveau de la circonscription ».

Des interrogations importantes vont se poser aux enseignants en charge d'organiser cette aide : Quel contenu de travail prévoir pour ces enfants en difficultés d'apprentissages, leurs besoins de nature diverses relevant plus souvent d'aides spécialisées que d'un simple besoin de soutien ? Quelle articulation avec les enseignants spécialisés des RASED ?

Selon le texte, les élèves de maternelle pourront également intégrer le dispositif, « aide centrée sur les priorités de cette école : la maîtrise de la langue française ».

Et la maternelle ?

D'après le relevé de conclusion « les enseignants de maternelle peuvent être amenés à intervenir auprès des élèves du cycle II en école élémentaire ». Pour le SNUipp, cette disposition ne peut être imposée aux équipes. Elle doit se faire sur la base d'un projet concerté entre les enseignants et d'une garantie de frais de remboursements en cas de déplacements.

**ASSEMBLEES GENERALES
du SNUipp
Lundi 26 mai
17 heures 45**

**CAEN élém Clos Herbert
BAYEUX élém Argouges
VIRE élém P.M. France
FALAISE élém Bodereau
LISIEUX élém Jean Macé**

CSE : déclaration du SNUipp

Résultats de la consultation présentée au Ministre

Monsieur le ministre, la décision que vous avez prise sans concertation de supprimer le samedi matin et de réduire de deux heures la durée hebdomadaire d'enseignement pour les élèves qui ne sont pas en difficultés, s'effectue dans un contexte marqué par une profonde inquiétude des personnels vis à vis de l'avenir de l'école. Le contexte budgétaire avec la volonté de ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux, l'insuffisance des créations de postes pour faire face à la hausse du nombre d'élèves mais aussi les annonces sur les résultats prétendument catastrophiques de l'école qui serait responsable à elle seule des difficultés du système éducatif, un projet de programme concocté dans le secret sans s'appuyer sur l'expérience des professionnels, des stages de remise à niveau jettent le trouble sur la politique éducative mise en oeuvre à l'Education Nationale.

Pour le SNUipp, la transformation de l'école et la nécessité de faire réussir tous les élèves constituent une exigence majeure. Celle-ci appelle au contraire davantage de créations de postes dans le premier degré pour diminuer le nombre d'élèves par classe, permettre ainsi la mise en place de dispositifs nouveaux avec plus de maîtres que de classe, plus de temps de concertation pour le travail en équipe et cela sans réduire le temps scolaire pour tous les élèves. Le traitement des difficultés scolaires doit relever d'une prise en charge individuelle en petits groupes ou collective pendant le temps de classe. Elle doit être pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe en s'appuyant sur les RASED qui doivent être développés... Les résultats des consultations que nous avons organisées confirment avec force la volonté des enseignants de bénéficier d'un temps plus important pour travailler en équipe et la nécessité de prendre en compte l'accroissement de la charge de travail dans le temps de service. Si l'avis des enseignants des écoles a été partagé sur l'annonce de la suppression de la journée du samedi (61% pour et 36% contre), de l'efficacité de la prise en charge hors du temps de classe (53 contre et 42 favorables), de la suppression des deux heures (42 pour et 55% contre) en revanche les modalités mises en oeuvre à travers le relevé de conclusions et l'ensemble du dispositif sont jugés inacceptables par trois enseignants des écoles sur quatre. De même, 76% des enseignants pensent que le dispositif des 60h ne peut aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves.

De plus, ce dispositif soulève toujours de multiples questions encore sans réponse à l'aube de sa mise en place : Comment adapter l'offre des aides aux besoins constatés qui varient selon l'école, en ZEP ou non, le niveau d'enseignement, le type de poste occupé ? Comment articuler ce temps de soutien avec les activités extra-scolaires sportives ou culturelles des élèves ? Avec les études dirigées ?



Que deviendront les heures qui ne seront pas utilisées en soutien pour les enseignants ? Quelles conséquences en zone rurale avec le ramassage scolaire ? Les fortes inquiétudes qui existent sur la formation continue et le rôle des RASED ne sont pas dissipées.

La consultation que nous avons réalisée fait apparaître que près de 80 % des enseignants considèrent que ces mesures ne correspondent ni à l'ambition de faire réussir tous les élèves, ni aux besoins des écoles et des enseignants. Le SNUipp a donc décidé de ne pas signer le relevé de conclusions et ne votera pas le projet de décret présenté lors du CSE.

Un nouveau calendrier qui concerne les municipalités.

Si l'aide personnalisée se déroule le soir après la classe, il y aura cohabitation d'élèves qui vont à la garderie et d'autres qui vont à l'aide personnalisée : articulation entre les deux, locaux, l'une est gratuite, l'autre non...

Si l'aide personnalisée se déroule le mercredi matin, il y a cohabitation, dans certaines communes, d'élèves bénéficiant de l'aide personnalisée le mercredi matin et d'enfants accueillis au centre de loisirs dans l'école...

Si les élèves en difficulté doivent rester après la classe le soir, la question d'une double rotation pour les transports doit être envisagée.

Elle devra tenir compte de la disharmonie du calendrier puisque cette prise en charge des élèves en difficulté en dehors du temps de classe est de 60 Heures/an, ce qui ne couvre pas l'intégralité de l'année ! Comment faire ? Transport pour tous, à l'heure de la sortie des élèves en difficulté, ce qui oblige à mettre en place un dispositif d'accueil après la classe pour les autres élèves et dans ce cas retour plus tardif chez eux de tous les élèves ? Transport habituel, seulement pour les bons élèves, charge aux parents d'enfants en difficulté de venir les chercher ?

Si il y a classe sur 9 demi-journées dont le mercredi matin : ouverture des écoles, des classes et mise à disposition des personnels le mercredi matin au lieu du samedi. De plus, les parents d'élèves risquent de réclamer un service de restauration scolaire s'il y a classe le mercredi matin.

Si classe le mercredi matin, répercussions sur les personnels, l'organisation et le fonctionnement des centres de loisirs qui accueillent habituellement les jeunes toute la journée du mercredi, répercussions sur le milieu associatif et sur leurs activités du mercredi et leurs personnels.

De toutes façons, répercussions sur les personnels municipaux : Que devient l'emploi du temps des ATSEM et leurs missions ?

MAI 68 : 40 ans

CONFÉRENCES - DÉBATS | FSU

mercredi 4 juin 2008

IUFM de Caen - 9h30 à 17h00

■ A l'initiative de la Section Fédérale régionale des Retraités de la FSU

■ * **Matin** : témoignages et analyses (FEN : Michel Duperron, SD FEN en 68, Claudine Pavée, CGT, salariée chez Sonormel en 68, Claude Cagnard, CFTD, responsable départemental en 68, Etienne Adam (UNEF), étudiant en 68 et Jean-Christophe Petite, lycéen en 68. Mouvements féministes : Eliane Deschamps et Francine Best possibilité de pique-niquer à l'IUFM

■ * **Après-midi** : En quoi les " événements de mai 68 " interrogent-ils les rapports sociaux de 2008 ?

■ Avec les historiens Jean Quellien, Alain Leménorel et François Duteil (Président de l'institut d'histoire sociale de la CGT)

■ Inscription par courriel à slp14@voila.fr ou par téléphone à la FSU 14 au 02 31 86 29 33.

